



**SYNDICAT CGT DES AGENTS DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES DU BEAUVAISIS**

5 place Clémenceau 60000 Beauvais

TEL / 03.44.15.55.58 ou 06.73.70.35.17

Site : cgtterritoireauxbeauvaisis.wordpress.com

Facebook : [cgt-territoireauxbeauvaisis](https://www.facebook.com/cgt-territoireauxbeauvaisis)

lpns – npjsvp – novembre 2021

Enseignants, les parents pauvres du Régime Indemnitaire

Les « PROFS » seraient des NANTIS. Ils **gagneraient beaucoup plus que les autres et travailleraient beaucoup moins que les autres ...** ce qui les rendrait méprisants, orgueilleux et ingérables.... Donc coupables du mauvais fonctionnement des établissements d'enseignement artistique!!! CQFD.

VRAI ou FAUX ?

Un petit tableau... C'est à la mode en ce moment et « *un bon schéma vaut mieux qu'un long discours* » (Napoléon Bonaparte).

Catégorie	Grade	Traitement de base	Régime indemnitaire mensuel	Prime « fin d'année »	Congés
B	Rédacteur	1607.31€ (début de carrière) 2750.70€ (fin de carrière)	290 à 350 €	Oui	25 jours + RTT***** + Jour du maire+ Jours de pénibilité (métier et ancienneté), Compte épargne temps, récupération des congés si maladie.
	ETAPS*		550 à 690 €	Oui	
	ATEA**		101.13 € ****	Oui s'ils sont arrivés avant 2001, sinon NON	Congés pour enseignement : les mêmes que l'éducation nationale pas de RTT, pas de journée du maire, pas de jours de pénibilité, pas de compte épargne temps, pas de récupération des congés si maladie.

A	Attaché	1827.55€ (début de carrière) 3847.23€ (fin de carrière) Si Hors classe : 4554.82 €	650 à 1300 € *****	Oui	25 jours + RTT*****+Jour du maire+ Jours de pénibilité (métier et ancienneté).
	Ingénieur	1827.55€ (début de carrière) 3847.23€ (fin de carrière) Si Hors classe : 4554.82 €		Oui	Compte épargne temps, récupération des congrés si maladie.
	PTEA***	1850.98€ (début de carrière) 3153.69€ (fin de carrière) Si Hors classe : 3847.23 €	101.13€****	Oui s'ils sont arrivés avant 2001, sinon NON	Congés pour enseignement : les mêmes que l'éducation nationale pas de RTT, pas de journée du maire, pas de jours de pénibilité, pas de compte épargne temps, pas de récupération des congrés si maladie.

*Educateur territorial des activités physiques et sportives

**Assistant territorial d'enseignement artistique

***Professeur territorial d'enseignement artistique

**** si l'ATEA ou le PTEA est coordinateur il aura un régime indemnitaire de 219.86€, mais pas pendant les vacances ! Prime suspendue... C'est particulier n'est-ce pas ? Nul autre agent ne voit sa prime suspendue pendant ses congés.

***** un directeur d'établissement d'enseignement artistique peut avoir une prime mensuelle de 650 à 1300€.

***** RTT de 3 à 12 jours selon le temps de travail (de 35h30 à 37h00/semaine)

*****RTT de 12 à 23 jours selon le temps de travail (de 37h00 à 39h00/semaine)

Savez-vous aussi qu'un ATEA ne peut bénéficier d'une promotion interne ? Savez-vous qu'un PTEA ne bénéficie d'aucune possibilité de promotion ? Il commence sa carrière en PTEA et la termine en PTEA, avec un salaire inférieur à celui des autres filières (- 700€)., hors filière sociale qui est aussi très déshéritée. Alors, doit-on continuer ? La démonstration se suffit à elle-même, non ?

Le syndicat CGT se bat depuis de nombreuses années pour l'augmentation des salaires, l'équité des régimes indemnitaires. Ceux des « PROFS » doivent être revalorisés et vite. Une équité de traitement et une compréhension du travail de l'autre permettront des relations de travail apaisées.